

**Réunion Conseil Municipal**

**Mardi 26 Août 2025**

**Compte Rendu de Séance**

Présents : **10**  
Excusés : **1 Virginie BONNOT**  
Absents : **0**

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

**Approbation du compte rendu** du : 20/05/2025

**Pour = 10**      **Contre = 0**      **Abstention = 0**

**Ordre du jour**

**I – Travaux Mairie**

Le Maire soumet au conseil la délibération actant la création d'une commission « Habitat », chargée de gérer les locations communales.

Cette commission serait composée de : **HENRIOT Julien, MARGUET David, VERNEREY Jean-Philippe, JEANNOT Philippe**.

**Décision du conseil** :

**Pour = 10**      **Contre = 0**      **Abstention = 0**

**Compte rendu sur l'entretien avec Mme Mélissa DOENLEN, Correspondante de l'Anah :**

La commission ci-dessus a rencontré cette personne ce lundi 25/08, en Mairie de Baume Les Dames. Plusieurs points ont été abordés sur les futures candidatures et la conception de chacun des contrats de bail à mettre en œuvre.

Les montants des loyers ont été évoqués. Les membres de la commission ont apprécié la qualité des échanges avec notre interlocutrice de l'Anah qui reste à notre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire propose aux participants la visite des locaux du 1<sup>er</sup> étage. Le moment est venu de faire le point sur les travaux restants à réaliser ou à terminer.

A ce jour, « ELYPSE CONSTRUCTION » a produit 3 situations, à savoir :

Situation n° 1 = 38 550.00 €      Situation n° 2 = 64 250.00 €      Situation n° 3 = 64 250.00 €  
Soit un total de **167 050.00 €**

**Le montant du contrat « ELYPSE » étant de 257 000.00 €, Le reste à financer s'élève à 89 950.00 €**

Le crédit relais épuisé, (150 000.00 €) ; il convient de réfléchir au montant de l'emprunt que nous devrons contracter prochainement

Sachant que ce crédit relais sera couvert par les montants de subventions attendues, à savoir :

DETR = 34 665.15 €      Département = 62 785.00 €      SYDED = 11 366.00 €  
Soit un total de subventions espéré de **108 816.15 €**

Le Maire propose de rembourser à hauteur de 100 000.00 € le crédit relais à l'aide des subventions attendues, dès que celles-ci seront versées.

/...

/...

Concernant les dépenses annexes et avenant au contrat initial, à savoir :

Nouveau raccordement ENEDIS	=	4 243.49 €	
Génie civil raccordement compteurs	=	1 287.76 €	
Enrobé parking et cour école	=	3 840.00 €	
Génie civil assainissement	=	6 000.00 €	(à confirmer)
Équipement cuisines	=	10 624.61 €	
Plus-value carrelage	=	3 900.00 €	
Factures WELDOM	=	971.67 €	
Matériaux du val	=	1 154.79 €	
Soit un total de	=	<b>32 022.32 €</b>	

Au regard de cette situation, le Maire demande à l'assemblée quel montant devrons-nous solliciter auprès de l'organisme bancaire qui sera retenu pour une offre de prêt la plus intéressante.

Après débat, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 130.000.00 €, afin de couvrir le reste des travaux. Au regard de la capacité de couverture des dépenses en cours, le conseil décide en outre, de solder le reliquat de crédit relais en prélevant le montant de 50 000.00 € sur notre trésorerie.

## II – Travaux de voirie

Comme prévu dans les prévisions budgétaires 2025, il convient de lancer les travaux de réfection sur le chemin du « Breuil ».

Pour rappel, le devis « KOLLY », s'élève à **39 871.20 € TTC**

Ces travaux doivent être réalisés prochainement.

## III – Délibérations diverses

Le Président de la CUMA, également conseiller municipal, sollicite l'assemblée, aux fins d'obtenir un contrat de bail emphytéotique, d'une durée de vingt années, relatif à la location des installations permettant d'accueillir les matériels agricoles de la Cuma. Le motif et le but de cette requête consiste à assurer une sécurité quant à la pérennité de la Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles pour les 20 années à venir.

Ce bail permet au locataire de réaliser et de financer des améliorations, des modifications sur les installations Immobilières qui resteront propriété du Bailleur en l'occurrence la commune de Villers St Matin.

A la suite du débat, le conseil se prononce favorablement pour l'élaboration d'un bail emphytéotique de 20 ans, document rédigé par notaire et signé des parties concernées.

Décision du conseil :

**Pour = 9**

**Contre = 0**

**Abstention = 1**

## IV – Questions diverses

Le Maire propose aux conseillers présents de réfléchir dès cet automne à la préparation des futures échéances électorales de Mars 2026. Dernière information toute récente, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

L'ordre du jour épousé, le Président lève la séance à 21h30